

RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 1

**(Pris lors de la séance de travail sur le Projet Tarifaire Heure
Juste tenue le 16 septembre 2010)**

Engagement n° 1 :

Fournir la durée de vie estimée des compteurs installés aux fins du Projet Tarifaire Heure Juste, confirmer qu'ils sont toujours en place suite à la fin du projet et qu'ils pourraient, au besoin, être utilisés ultérieurement.

Réponse à l'engagement n° 1 :

Les compteurs utilisés aux fins du Projet Tarifaire Heure Juste (PTHJ) ont une durée de vie comptable de 10 ans. La durée de leur sceau initial est également de 10 ans sur la base de la norme de Mesures Canada sur l'échantillonnage à laquelle ils sont soumis.

Toutefois, les autres compteurs résidentiels électroniques installés par le Distributeur ont une durée de vie comptable de 15 ans. Avec les nouvelles normes de Mesures Canada qui entrent graduellement en vigueur et avec l'évolution technologique, la durée de vie projetée d'un compteur électronique résidentiel devrait être prolongée.

Les compteurs du PTHJ sont toujours installés et seront utilisés dans le cadre des travaux préparatoires du projet de lecture à distance.